

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE  
COMPTE-RENDU DU MERCREDI 22 AOUT 2018

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 22 août de l'An Deux Mil dix huit à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.*

*Présents: Mmes CONVERSAT et INGRAIN, adjointes  
MM. CAILLIET, NICOULAUD et RODRIGUES, Mmes RENAUT, THINEY et CHARLOT*

*Absents excusés: MM. MANSANTI (pouvoir Mr RODRIGUES), GOVIN (pouvoir Mr CAILLIET) et DENOMBRET, Mme FORTINI*

*Secrétaire de séance: Mme INGRAIN*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Modification de délibération sur la maîtrise d'œuvre du lotissement (2018-68)**
- 2 – Renouvellement d'un contrat aidé (2018-69)**
- 3 – Encaissement d'un chèque de FREE MOBILE (2018-70)**
- 4 – Nomination de deux référents pour lutter contre l'ambrosie (2018-71)**
- 5 – Motion de soutien aux projets ACTIPOLE (2018-72)**
- 6 – Informations diverses**

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 7 juin 2018*

1 - Délibérations

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

2018-68 \* de modifier la délibération 2018-62 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement, en ce sens que le prix à retenir est 28 800 € HT

2018-69 \* de renouveler le contrat aidé de Madame Nathalie REGNIER pour la période du 1<sup>er</sup>/09/2018 au 31/08/2019 avec une aide de 60%, pour 20 heures par semaine

2018-70 \* l'encaissement d'un chèque d'un montant de 42 679,96 € de FREE MOBILE pour la participation financière à l'antenne

2018-71 \* La nomination de deux référents pour lutter contre l'ambrosie : Messieurs MANSANTI Franck (adjoint) et MANSANTI Eric (agent de maîtrise principal).

Leur rôle sera de repérer la présence des différentes espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées...

*L'ambrosie est une plante envahissante qui constitue un enjeu de santé publique. Elle serait responsable de fortes réactions allergiques. Elle est également une menace pour l'agriculture : perte de rendement dans certaines cultures et atteinte à la biodiversité.*

*L'ambrosie concurrence en particulier les végétaux au bord des cours d'eau. Il est recommandé de rapidement l'éliminer, car il est difficile d'éradiquer l'ambrosie une fois installée.*

*Une seule solution : l'arrachage de la plante*

2018-72 \*

Vu les projets de BIOMASSE, SERRES et SPIRULINE sur la ZAC ACTIPOLE de TONNERRE,  
Considérant le nombre d'emploi créé et les impacts économiques pour le territoire du Tonnerrois,  
Considérant le projet biomasse qui a pour objectif de produire une énergie propre et renouvelable,  
Considérant la création de 80 000 M2 de serres de tomates avec le concours de la CASAY,  
Considérant le montant d'investissement de 41 millions d'€ pour l'ensemble des projets,  
Considérant la nécessité de soutenir ce projet pour le développement du territoire de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB)  
Sur proposition de Mr Le Maire,  
Le Conseil Municipal décide de réaffirmer le soutien à la CCLTB aux projets BIOMASSE, SERRES et SPIRULINE sur la ZAC ACTIPOLE de TONNERRE

2 - Informations

- Démission d'un Sapeur-Pompier Volontaire : Nathalie TRUCHY (1er/07/2018) et mutation d'un autre Sapeur-Pompier Volontaire : Solène GARDE (1er/08/2018) pour la commune de TURNY
- Demande de location de la salle polyvalente, à titre gratuit, par l'UCAT (Union des Commerçants et Artisans du Tonnerrois-la belle armance) le 04/11/2018 pour un lot. Le conseil municipal donne un avis favorable
- Les réunions d'échanges avec des personnes seules « PAUSE AMITIE », se dérouleront à la salle LEO RABY, à compter du 11 septembre 2018, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois, à partir de 14 heures

- L'Agence Postale Communale a ouvert ses portes depuis le 9 mai 2018 au 15 route nationale (bâtiment de la mairie, accès route nationale). Ce service est ouvert tous les matins, du mardi au samedi, de 9 h à 12 h
- La signature de l'achat de la maison des conjoints LECOMTE, située 19 route nationale a été faite chez le notaire courant juillet dernier. Le montant de l'achat s'élève à 76 939,38 € (achat 75 000 € plus frais 1 939,38 €)
- La commune de FLOGNY LA CHAPELLE est actuellement en alerte sécheresse SEREIN-ARMANCON AVAL (arrêté préfectoral N° DDT/SEE/2018/0060). L'arrosage et le nettoyage à l'eau des toitures, façades et autres est interdit de 8 h à 19 h (l'arrêté est consultable en mairie et sur le site internet de la commune)

La séance est levée à 22 heures 15

Fait à Flogny la Chapelle le 24 août 2018

Le secrétaire de séance  
Jeannine INGRAIN

Le Maire,  
Jean-Paul BOUVET.

